



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du lundi 25 juillet 2022

Le Conseil Municipal ordinaire de la commune de Breil-sur-Roya s'est réuni au lieu habituel de ses séances le lundi 25 juillet 2022 à 20H00 sous la présidence de Monsieur Sébastien OLHARAN Maire de Breil-sur-Roya.

Étaient présents : M. Sébastien OLHARAN Maire, Mme Audrey ROSSI 1^{ère} Adjointe, M. Daniel GIORDAN 2^{ème} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA 3^{ème} Adjointe, M. Thierry GUIDO 4^{ème} Adjoint, Mme Marylène WALKOWIAK 5^{ème} Adjointe, Mme Colette BENOUAHAB, M. Paul REY, Mme Karine BOETTI, M. Francis FRECOURT, M. Michel BRAUN, Mme Danielle GASTALDI.

Étaient absents-excuses : Mme Geneviève IDDA donne pouvoir à Mme Marie-Lou ALLAVENA, M. Renaud LEFEBVRE donne pouvoir à M. Paul REY, M. Herbert WOLFERS donne pouvoir à Sébastien OLHARAN, Mme Julia BONNET, M. Jérôme BOUERI, Mme Isabelle SAUVE donne pouvoir à Karine BOETTI, M. André IPERT donne pouvoir à Michel BRAUN.

Secrétaire de séance : Mme Karine BOETTI Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 20H00.

Appel des présents par **Monsieur le Maire**.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire**, donne lecture aux membres du Conseil municipal de la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	08/06/2022	<p>Convention de partenariat « été culturel 2022 – Résidences en Territoire - #Rouvrir le monde »</p> <p>Est acceptée la convention de partenariat « été culturel 2022 – Résidences en Territoire - #Rouvrir le monde » entre l'association la Disquette, la DRAC PACA et la Commune afin de permettre aux enfants, jeunes et adultes d'accéder à une offre artistique et culturelle de qualité. Cette convention prend effet le 09/06/2022 pour toute la durée du projet, soit jusqu'au 02/12/2022.</p>
2	09/06/2022	<p>Contrat de maintenance multisite d'une installation campanaire</p> <p>Est accepté le contrat de maintenance multisite entre la société BODET CAMPANAIRE et la Commune pour la prestation de maintenance des équipements des installations campanaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Église Saint Michel ➤ Église Saint Marc ➤ Église Sancta Maria In Albis <p>La visite de maintenance se fait périodiquement les jours ouvrés et comprend le déplacement et la main d'œuvre du technicien. Le contrat prend effet le 1^{er} jour du mois de sa signature et remplace les précédents contrats de maintenance multisite. Il est conclu pour l'année civile en cours et reconduit au 1^{er} janvier de l'année suivante, pour une durée d'un an, dans la limite de 3 reconductions. Le montant des prestations de maintenance de l'installation est fixé forfaitairement à 1 320 € HT / an. Le prix est ferme pour l'année civile en cours et révisable au 1^{er} janvier de l'année suivante.</p>
3	14/06/2022	<p>Convention de mise à disposition d'un emplacement sur le domaine public à la Société TPLUS NICE</p> <p>Est acceptée la convention de mise à disposition d'un emplacement sur le domaine public entre la Société TPLUS NICE et la Commune pour la mise en place d'un Algeco. La convention prend effet au 20 mai 2022 pour une durée d'un an, moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 70 €.</p>
4	16/06/2022	<p>Convention de mise à disposition du terrain cadastré Jo811</p> <p>Est acceptée la convention de mise à disposition du terrain cadastré Jo811 (terrain de tennis) entre le Tennis Club et la Commune pour une occupation des lieux le 18 juin de 9h30 à 12h30, à titre gracieux.</p>

5	20/06/2022	<p>Convention de financement avec la Fondation du Patrimoine pour la mise en œuvre du projet de sauvegarde du clocher de l'église Saint Michel de Libre</p> <p>Est acceptée la convention de financement entre la Fondation du Patrimoine et la Commune afin de régir l'aide financière, à hauteur de 80% de la dépense totale de 30 216,11 € HT relative aux travaux de restauration du clocher de l'église Saint Michel de Libre.</p>
6	22/06/2022	<p>Avenant à la convention de reconduction de location d'un gîte à Monsieur Jean-Charles DOTTIN</p> <p>Est accepté l'avenant de la convention de location de l'appartement sis 4 chemin des Oliviers à Monsieur Jean-Charles DOTTIN. Cette location est renouvelée à titre gratuit du 01/07/2022 au 30/03/2023.</p>
7	01/07/2022	<p>Convention de mise à disposition d'un bâtiment en ruine cadastré H0997 à Monsieur BOUKHADRA Lazhar</p> <p>Est acceptée la convention de mise à disposition d'un bâtiment en ruine, sis route du Col de Brouis, à Monsieur BOUKHADRA Lazhar. La location est consentie à titre gracieux au 1^{er} juillet 2022 pour une durée de 5 ans renouvelable.</p>
8	28/06/2022	<p>Avenant de convention de location d'un appartement à la Société SNCF RESEAU Infrapôle Provence Côte d'Azur41</p> <p>Est accepté l'avenant de convention de location d'un appartement sis 4 chemin des Oliviers, à la Société SNCF RESEAU Infrapôle Provence Côte d'Azur41, chargée de la reconstruction à Breil-sur-Roya. L'avenant est consenti du 01/07/2022 à fin octobre 2022, moyennant un loyer de 600 € / mois.</p>
9	06/07/2022	<p>Modification de la régie de la piscine municipale</p> <p>Est acceptée la modification de l'acte intuitif de la régie piscine pour l'adapter à une nouvelle piscine municipale hors-sol provisoire, suite à la destruction de la piscine municipale préexistante, afin d'ajouter de nouveaux modes d'encaissements et de prévoir l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès du Trésor Public.</p>

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 30 mai 2022.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 30 mai 2022.

Madame Danielle GASTALDI, Conseillère Municipale, souhaite ajouter la question posée lors de ce conseil sur les horaires d'ouverture du Club de l'Olivier à Libre.

Monsieur Paul REY, Conseiller Municipal, répond que le Club de l'Olivier est ouvert jusque 22h00 durant les mois de juillet et d'août, et ferme à 20h le reste de l'année.

Approuvé à l'unanimité

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	Décision modificative n° 2 – Budget Principal	5
2	Attribution de subventions supplémentaires aux associations	5
3	Approbation de la convention pluriannuelle de partenariat avec l'Agence 06 dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »	6
4	Demande de subventions pour la création d'une base nautique sur le lac – Fonds Avenir Montagne	7
5	Demande de subvention au Département pour les actions sportives scolaires	7
6	Demande de fonds de concours à la CARF concernant l'acquisition de jeux gonflables	8
7	Acquisition de la chapelle de Notre-Dame des Grâces	8
8	Demande de subventions pour la réhabilitation de la chapelle de Notre-Dame des Grâces	9
9	Acquisition du bâtiment et du terrain de l'ancienne brigade de la voie SNCF	9
10	Demande de subvention pour l'acquisition du bâtiment et du terrain de l'ancienne brigade de la voie SNCF	10
11	Acquisition du terrain de la Tour de la Cruella	10
12	Demande de fonds de concours à la CARF pour l'acquisition du terrain de la Tour de la Cruella	11
13	Convention avec le Département pour l'installation d'un relais hertzien à l'Arpette	11
14	Approbation de la convention de développement de la lecture publique avec le Département	11
15	Modification de la tarification de la piscine municipale hors sol	12
16	Création de postes au tableau des effectifs	12
17	Informations diverses	13
18	Questions diverses	13

1. Décision modificative n° 2 – Budget Principal

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Audrey ROSSI**, Adjointe au Maire, pour la présentation de cette décision modificative.

Madame Audrey ROSSI explique la nécessité de délibérer concernant cette deuxième décision modificative de l'année, afin de procéder à des ajouts budgétaires et de rééquilibrer les dépenses et les recettes.

Après avoir entendu le détail de l'ensemble des inscriptions budgétaires, **Monsieur le Maire** propose aux Conseillers Municipaux d'approuver la décision modificative n°2 au Budget Principal.

Approuvé à l'unanimité

2. Attribution de subventions supplémentaires aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Thierry GUIDO**, 4^{ème} Adjoint au Maire.

Monsieur Thierry GUIDO, conformément aux propositions formulées par la commission « Vie Locale », propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le versement d'une subvention aux associations suivantes :

Nos animaux de la Roya	300,00 €	Approuvé à l'unanimité
Breil racing team	300,00 €	15 pour 1 ne participe pas au vote (Karine BOETTI)
La Cuma	2 500,00 €	15 pour 1 ne participe pas au vote (Paul REY)
Union Nationale des combattants	1 000,00 €	Approuvé à l'unanimité

Madame Audrey ROSSI souhaite connaître le montant total de l'enveloppe attribuée aux associations.

Monsieur Thierry GUIDO informe que cette année le montant total des subventions attribuées aux associations est de 58 100 €.

Madame Colette BENOAHAB, Conseillère Municipale, demande si une date limite de dépôt de demande de subvention est fixée chaque année.

Monsieur le Maire explique que les dépôts de dossier de demande de subvention doivent se faire au plus tard fin mars. À titre exceptionnel, les dossiers transmis hors délai sont acceptés.

Monsieur Thierry GUIDO précise qu'il est important de respecter cette date limite de dépôt pour permettre à la Commune de répartir au mieux les montants de l'enveloppe des subventions attribuées aux associations.

3. Approbation de la convention pluriannuelle de partenariat avec l'Agence 06 dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention similaire à celle présentée ce jour a été votée lors du dernier Conseil Municipal.

Cette convention pluriannuelle de partenariat avec l'Agence 06 est une convention financière spécifique afin de permettre à la Commune de percevoir les aides financières de la Banque Des Territoires attribuées dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » et qui transitent par l'Agence 06.

Monsieur le Maire apporte l'information suivante :

La première phase de l'étude plan Guide est quasiment terminée. Cette étude sera présentée lors d'une réunion publique début septembre. Une étude définitive concernant tous les travaux autour du lac et à l'isola sera disponible à l'automne.

Monsieur Michel BRAUN, Conseiller Municipal, demande quels sont les endroits pris en compte dans l'aménagement.

Monsieur le Maire explique que le plan Guide prend en compte tout le périmètre jusqu'à la Giandola. Pour ce qui concerne la partie opérationnelle sur l'aménagement des berges cela comprend le lac jusqu'à l'ancien stade.

Madame Marie-Lou ALLAVENA, 3^{ème} Adjointe au Maire, s'interroge sur l'utilité des rochers stockés au pont de Veil.

Monsieur Daniel GIORDAN, 1^{ère} Adjoint au Maire, informe que ces rochers serviront à la réalisation des 800 mètres d'enrochement prévus à partir de l'ancien hôtel « Le Castel du Roy » jusqu'au pont Supérieur.

Monsieur Michel BRAUN souhaite savoir de quel côté se situera le lit de la rivière lorsque les travaux au niveau du stade seront terminés.

Monsieur le Maire précise que le lit de la rivière a été canalisé pour permettre aux ouvriers de travailler. Une fois les travaux achevés, le lit de la Roya s'écoulera, comme auparavant, le long de l'enrochement.

Approuvé à l'unanimité

4. Demande de subventions pour la création d'une base nautique sur le lac – Fonds Avenir Montagne

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été évoqué, lors d'un Conseil précédent, la possibilité d'obtenir des crédits pour la mise en place de barques sur le lac et la création du jet d'eau, dans le cadre du programme « Espaces Valléens ». Le projet du jet d'eau avait été retenu mais pas celui des barques. Cependant, un nouveau dispositif appelé « Fonds Investissements Avenir Montagnes » pourrait permettre de financer la création d'une base nautique sur le lac.

L'Agence 06 a estimé ce projet à 117 745 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter ce jour la demande de subvention faite à l'État, dans le cadre du Fonds Avenir Montagnes, à hauteur de 50% du montant total HT, et à la Région à hauteur de 30% du montant total HT.

Madame Danielle GASTALDI souhaite savoir si l'installation de cette base nautique sera pérenne.

Monsieur le Maire explique que le ponton sera flottant et que les barques seront retirées hors saison. Cela reste encore à définir.

Approuvé à l'unanimité

5. Demande de subvention au Département pour les actions sportives scolaires

Monsieur le Maire explique que la Commune a été fortement sollicitée par l'école élémentaire afin de l'aider à financer les sorties de ski alpin pour la saison 2021. Auparavant, l'école pratiquait du ski de fond à Casterino. Mais l'accès étant devenu impossible depuis les intempéries d'octobre 2020, l'école a décidé d'aller à Limone pour pratiquer le ski alpin. À titre exceptionnel, la Commune a financé le surcoût lié à l'achat des forfaits de ski pour la saison 2021.

Les enseignants estimant que la pratique du ski alpin est une bonne chose pour les élèves de CM1 et CM2, l'école sollicite à nouveau la Commune afin de continuer à financer l'achat des forfaits pour la saison prochaine.

Cela constitue une charge financière assez pesante pour la Commune ; Ainsi, **Monsieur le Maire** propose ce jour de solliciter le Département au titre des subventions sportives. Cette demande de subvention comprend le projet ski alpin, d'un montant de 5 600 € et le projet Kayak, d'un montant de 1 500 €, subventionnés à hauteur de 70% du montant total de 7 100 €, soit 4 970 €. La Commune aura un reste à charge de 2 130 €, si la demande de subvention au Département est acceptée.

Monsieur Francis FRECOURT, Conseiller Municipal, propose d'aider l'école élémentaire à financer en alternance chaque année, soit le ski alpin soit le ski de fonds.

Monsieur le Maire acquiesce en expliquant que cela peut être une éventualité si la Commune n'obtient pas de subvention.

Approuvé à l'unanimité

6. Demande de fonds de concours à la CARF concernant l'acquisition de jeux gonflables

Monsieur le Maire propose aux Élus de faire l'acquisition d'une structure de jeux gonflables afin de proposer une animation supplémentaire lors des festivités et, pour équiper le site de la piscine municipale hors-sol.

Le montant de cette acquisition est de 2 180 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la CARF, à hauteur de 50% du montant total HT.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire informe que l'enveloppe 2022, concernant les fonds de Concours de la CARF, a été dépassée. N'ayant pas encore de visibilité sur le montant de l'enveloppe 2023, et ne sachant pas si les Fonds de Concours seront renouvelés, la Commune devra peut-être annuler certaines demandes.

7. Acquisition de la chapelle de Notre-Dame des Grâces

Monsieur le Maire informe que l'hôpital a donné son accord de principe pour céder à la Commune, à l'euro symbolique, la chapelle de Notre-Dame des Grâces. Le Conseil de Surveillance de l'Hôpital a délibéré afin d'approuver le principe de cette cession à l'euro symbolique. Cette acquisition devrait donc se faire avant la fin du mois d'octobre. Il précise qu'il est important pour la Commune d'être propriétaire de cette chapelle afin de pouvoir la réhabiliter et la préserver. Par ailleurs, la DRAC a donné son accord de principe pour subventionner la réhabilitation de la chapelle, mais uniquement si la Commune en est propriétaire.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de la chapelle Notre-Dame des Grâces à l'euro symbolique.

Madame Audrey ROSSI demande si la cession nécessite de saisir un notaire.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Approuvé à l'unanimité

8. Demande de subventions pour la réhabilitation de la chapelle de Notre-Dame des Grâces

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'après-tempête « Alex », l'architecte en chef des monuments historiques, Monsieur Antoine MADÉLÉNAT, a été mandaté par l'État afin de réaliser une étude préliminaire de tout le patrimoine religieux en péril des vallées sinistrées. L'étude préliminaire faite sur la chapelle Notre-Dame des Grâces comprend un chiffrage complet de réhabilitation estimé à 185 094 € HT.

Il est proposé aux Élus de solliciter le Département, dans le cadre du Plan pour le Patrimoine Religieux, à hauteur de 80 % du montant total HT, et la DRAC à hauteur de 20% du montant total HT, pour financer cette opération.

Monsieur Michel BRAUN demande s'il est prévu la consolidation des sous-sols dans le programme de réhabilitation de la chapelle.

Monsieur le Maire affirme qu'il est prévu une reprise en sous-œuvre des sols, par injection.

Madame Danielle GASTALDI demande si la chapelle a été considérée comme sinistrée par la tempête « Alex ».

Monsieur le Maire explique que la DRAC, la Fondation du Patrimoine et le Département se sont préoccupés de l'impact que les intempéries avaient pu avoir sur le patrimoine. Peu de bâtiments ont été impactés de manière conséquente, mais dans le cadre de l'après-tempête, ils ont décidé de répertorier tous les monuments qui nécessitaient une restauration importante et qui, au gré de futures intempéries, continueraient de se dégrader.

Approuvé à l'unanimité

9. Acquisition du bâtiment et du terrain de l'ancienne brigade de la voie SNCF

Monsieur le Maire rappelle que, dans un premier temps, les Domaines avait évalué le bien à 435 000 €. La Commune a fait intervenir l'Agence 06 afin de permettre une réévaluation à la baisse. La SNCF et les Domaines se sont réunis afin de s'entendre sur un montant de vente, à savoir 257 399 € HT.

Monsieur Francis FRECOURT souhaite connaître la surface du terrain.

Monsieur le Maire informe que la surface du terrain est de 3 127 m², sur laquelle est édifié le bâtiment d'une surface de 814 m².

Madame Marylène WALKOWIAK, 5^{ème} Adjointe au Maire, souhaite connaître le montant de la réhabilitation de ce bien.

Monsieur le Maire explique que, pour le moment, une évaluation basée sur la surface de la bâtisse a été faite. Cette évaluation du coût de réhabilitation s'établit à 1 037 000 €, soit 1,274 € / m².

Madame Colette BENOUAHAB, Conseillère Municipale, demande si la Commune a des projets à venir pour cette acquisition. Par ailleurs, elle indique qu'il serait judicieux de penser à élargir la chaussée après les containers, en se dirigeant vers l'hôpital.

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a aucun projet fixe mais des idées qui ont à l'étude, comme l'accueil de locaux artisanaux au rez-de-chaussée et de locaux associatifs à l'étage. Quant à l'élargissement de la chaussée, cela sera étudié.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver ce jour l'acquisition du bâtiment et du terrain de l'ancienne brigade de la voie SNCF.

Approuvé à l'unanimité

10. Demande de subvention pour l'acquisition du bâtiment et du terrain de l'ancienne brigade de la voie SNCF

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Département à hauteur de 70% du montant total HT de 257 399 €.

Approuvé à l'unanimité

11. Acquisition du terrain de la Tour de la Cruella

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire de la Tour de la Cruella. Le parvis de la Tour ainsi que la parcelle qui l'entoure sont des terrains privés. Cependant, le propriétaire souhaite céder cette parcelle de 1,14 ha à la Commune pour un montant HT de 9 120 €, soit 0.80 € / m².

Madame Colette BENOUAHAB demande si des projets sont prévus.

Monsieur le Maire précise que le terrain est principalement montagneux avec très peu de surfaces planes. La Commune pense surtout à des projets d'embellissement de la Tour et d'aménagement des abords.

Madame Audrey ROSSI informe qu'un projet visant à créer un circuit botanique avait notamment été évoqué.

Monsieur le Maire explique que ces projets pourraient être réalisés sans que la Commune soit propriétaire du terrain, mais cette acquisition permet de clarifier la situation concernant la Cruella, en outre.

Monsieur Michel BRAUN souhaite avoir des informations sur l'entretien des « Crottes ».

Monsieur le Maire explique que la Municipalité et l'hôpital ont autorisé la Souceta Brienna à

faire des travaux pour leurs propriétés. La Souceta Briienca a demandé des subventions. Certains dossiers sont en cours de validation.

Approuvé à l'unanimité

12. Demande de fonds de concours à la CARF pour l'acquisition du terrain de la Tour de la Cruella

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de la CARF à hauteur de 50% du montant total HT de 9 120 €, soit 4 560 €.

Approuvé à l'unanimité

13. Convention avec le Département pour l'installation d'un relais hertzien à l'Arpette

Monsieur le Maire explique que cette convention est consentie entre la Commune et le Département (Force 06), pour l'installation d'une station relais hertzienne vidéo destinée à la surveillance des massifs contre les incendies. La Commune met à disposition gracieusement la parcelle D329 située à l'Arpette et l'accord a été donné pour cette installation sur le pylône existant.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur Daniel GIORDAN apporte une information concernant le relais 4G à la Maglia, en indiquant que les travaux viennent de commencer.

14. Approbation de la convention de développement de la lecture publique avec le Département

Monsieur le Maire expose :

La lecture publique est une compétence qui, de par la loi, revient au Conseil départemental, qui l'exerce principalement par l'intermédiaire des bibliothèques municipales, affiliées au réseau des médiathèques départementales. Dans ce cadre, le Conseil départemental était tenu d'établir un schéma départemental du développement de la lecture publique sur la période 2022 - 2025. Il est donc proposé à chaque Commune ayant une bibliothèque municipale, d'approuver cette convention, qui fixe les principes et les objectifs et que rappelle ainsi les obligations de chacune des parties.

Pour exemple, la bibliothèque communale est tenue de dépenser chaque année au minimum 1 € / habitant pour l'acquisition de nouveaux livres. Pour information, cette année, la Commune a décidé de prendre à sa charge cette dépense. Il est important de respecter les termes de cette convention pour, à l'avenir, pouvoir obtenir des subventions auprès de la DRAC pour des projets futurs concernant la bibliothèque (réhabilitation, délocalisation,

agrandissement, etc. ...). Ces aides financières ne sont accordées que si la Commune répond aux obligations énoncées dans la convention de développement de la lecture publique.

Approuvé à l'unanimité

15. Modification de la tarification de la piscine municipale hors sol

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir à la baisse la tarification de la piscine municipale hors-sol votée lors de la dernière séance. L'objectif est de s'aligner sur la tarification de la piscine de la commune de Tende, dans un souci de cohérence. Il propose de voter les tarifs suivants :

➤	Entrée Adulte	2,50 €
➤	Entrée Enfant de 3 à 12 ans	2 €
➤	Entrée Enfant de – de 3 ans	Gratuit
➤	Forfait 10 entrées Adulte	17 €
➤	Forfait 10 entrées Enfant	14 €

Monsieur le Maire indique que les tarifs des forfaits sont applicables aux forfaits vendus depuis le 1er juillet 2022.

Monsieur le Maire évoque la problématique de recrutement d'un maître-nageur pour le mois d'août et lance un appel aux personnes ayant des contacts utiles pour cela en leur demandant de se rapprocher de la mairie si tel est le cas.

Approuvé à l'unanimité

16. Création de postes au tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose la création de 7 postes :

- 3 emplois d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, correspondant à des avancements de grade,
- 2 emplois d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, correspondant à des avancements de grade,
- 1 emploi d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet, correspondant à un avancement de grade,
- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet.

Approuvé à l'unanimité

17. Informations diverses

- **Monsieur le Maire** rappelle qu'à la séance précédente, le Conseil Municipal souhaitait vendre une parcelle communale située à Piène-Haute à un privé dont la maison était accolée à cette dernière. **Monsieur Renaud LEFEBVRE** avait alors expliqué que cette maison était mitoyenne à une autre et qu'il serait plus juste de demander l'avis au 2^{ème} propriétaire. La demande a donc été formulée et la réponse est négative. Cette vente sera donc à l'ordre du jour du prochain conseil, lorsque la Commune aura fixé le prix de vente.
- **Monsieur le Maire** explique que la CARF a aujourd'hui un discours alarmiste sur sa situation financière. La CARF a eu une inspection de la Chambre Régionale des Comptes (CRC). Parmi les décisions prises dernièrement figure l'augmentation de la tarification de l'eau et de l'assainissement. Il y a un changement complet du mode de facturation : la tarification au robinet va être remplacée par une tarification forfaitaire unique. Cela signifie que chaque foyer paiera désormais 120 m³ d'eau et 120 m³ d'assainissement à 1 € le m³, soit 240 € par an, quel que soit sa situation, la surface et la composition du foyer. Ce changement concerne 6 communes de la CARF dont la commune de Breil-sur-Roya. **Monsieur le Maire** explique qu'il s'est opposé à cette augmentation, aux côtés des Maires de Tende, Saorge et Fontan, lors du dernier Conseil Communautaire, qui l'a approuvée car cette augmentation brutale, qui suit l'augmentation de la taxe foncière, est extrêmement pesante pour les ménages. La CARF s'est défendue en expliquant son obligation d'appliquer ce que la CRC lui avait préconisé. **Monsieur le Maire** précise que la CRC a donné un avis mais la CARF a été la seule décisionnaire concernant cette mesure.

Madame Audrey ROSSI informe que l'installation des compteurs d'eau dans les communes coûterait à la CARF 8 000 000 €. L'installation des compteurs étant très coûteuse, leur pose ne débiterait qu'en 2023 et se déroulerait sur 5 ans, avec en moyenne 5 installations de compteurs par jour.

Monsieur le Maire conclut en expliquant que puisque la CARF impose l'augmentation de l'eau et de l'assainissement tout en affirmant que cela pourrait être bénéfique pour l'obtention de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, il espère qu'elle réalisera à court terme les travaux d'amélioration des réseaux demandés par la Commune et que l'eau sera correctement distribuée dans tous les hameaux et les quartiers (Piène Basse, Veil, Agandon, Crabaressa, ...).

18. Questions diverses

Monsieur Michel BRAUN demande des informations sur l'avancement du dossier de la Maison GUIDI. Il demande aussi la suppression de l'ancien site internet de l'office de tourisme qui apparaît encore dans les moteurs de recherche.

Concernant la Maison GUIDI, **Monsieur le Maire** informe que la Commune a reçu ce jour le premier acte notarié. Concernant le site internet, il aurait déjà dû être supprimé. Le nécessaire va être fait auprès du prestataire concerné.

Madame Marie-Lou ALLAVENA remercie toutes les personnes venues apporter leur aide au repas des anciens, notamment Zoé BOUAKBA et ses 3 amies. Elle informe de la mise en place de la plateforme « monvoisin06 » par le Département, pour venir en aide aux personnes âgées et isolées. Elle informe aussi que certaines associations, comme Emmaüs Roya, propose d'aider les jeunes à financer leur permis de conduire en contre partie de la réalisation d'un service civique.

Monsieur le Maire informe que la Commune a aussi mis en place un dispositif, avec l'aide de la Mission Locale, pour aider les jeunes adhérents à financer leur permis de conduire, à hauteur de 800 €. La Commune apporte son aide à hauteur de 200 € si la personne obtient son permis. **Monsieur le Maire** a émis le souhait que cette aide soit accessible à tous.

Madame Marylène WALKOWIAK informe que la CFP (Contribution à la Formation Professionnelle) aide aussi les jeunes travailleurs en ce sens. Par ailleurs, elle souhaite savoir quel est la nature des travaux au niveau de la rue de Turin.

Monsieur Daniel GIODRAN informe que la CARF procède à de nouveaux branchements.

Monsieur Francis FRECOURT informe :

- Un pylône électrique est à remplacer au niveau de la chapelle Saint-Antoine à côté de l'hôpital.
- Le presbytère annexe à Piène-Haute présente des infiltrations d'eau par la toiture.

Monsieur le Maire prend note pour le remplacement du pylône. Concernant le presbytère annexe à Piène-Haute, il explique que la mairie a connaissance de la vétusté de cette pièce et qu'il faudra la réhabiliter. Dans l'attente d'une restauration future, **Monsieur le Maire** informe que le service technique essayera de faire le nécessaire. Pour information, l'éclairage public à Piène-Basse fonctionne à nouveau.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Sébastien OLHARAN** Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 22h43.

Sébastien OLHARAN



Maire de Breil-sur-Roya